

# Les Infos de Base

## Dans ce numéro

**1** État de la publication

Liste des lois  
intégrées

**2** Liste des règlements  
intégrés

**3** Ajout de sauts de  
page automatiques  
lors de l'impression

**4** Mise à niveau à la  
version 4.2.3 de Folio  
Views

Procédure pour la  
mise à jour d'**ACCÈS  
LÉGAL**

Tous à vos postes !  
Astuces avec le  
modèle de requête  
« Trouver une loi ou  
un article »



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à  
l'approfondissement de vos  
connaissances des *Infobases*  
**ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>. Bonne lecture  
et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec*  
contient les modifications entrées  
en vigueur publiées à la *Gazette  
officielle du Québec, Partie 2*,  
fascicule n° 23 du 6 juin 2001.

L'*Infobase Règlements du  
Québec* contient les modifications  
entrées en vigueur publiées à la  
*Gazette officielle du Québec,  
Partie 2*, fascicule n° 23 du 6 juin  
2001, et à la *Gazette officielle du  
Québec, Partie 1*, fascicule n° 23  
du 9 juin 2001.

L'*Infobase Lois annuelles du  
Québec* contient le texte intégral  
des projets de lois publiques  
sanctionnées de 1998 jusqu'au  
chapitre 5 des lois de 2001.

L'*Infobase Gazettes officielles du  
Québec* contient le texte intégral

de la *Gazette officielle du Québec,  
Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30  
septembre 1998 au fascicule n° 23  
du 6 juin 2001, et de la *Gazette  
officielle du Québec, Partie 1*, du  
fascicule n° 40 du 3 octobre 1998  
au fascicule n° 23 du 9 juin 2001.

La *Statutes of Québec Infobase* est  
à jour au 1<sup>er</sup> avril 1999 et au 1<sup>er</sup>  
janvier 2000 pour le *Civil Code of  
Québec*.

La *Regulations of Québec  
Infobase* est à jour au 1<sup>er</sup> février  
2000.

L'*Infobase Lois du Canada*, la  
*Statutes of Canada Infobase*,  
l'*Infobase Règlements du  
Canada*, la *Regulations of Canada  
Infobase*, l'*Infobase Lois  
annuelles du Canada*, la *Annual  
Statutes of Canada Infobase*, sont  
à jour au 31 décembre 2000.

### Liste des lois intégrées à l'*Infobase Lois du Québec*

- D. 481-2001 du 02-05-01, (2001)  
133 G.O. 2, 2963.

modifie :

*Loi portant réforme de  
l'organisation territoriale  
municipale des régions  
métropolitaines de Montréal, de  
Québec et de l'Outaouais*, L.Q.  
2000, c. 56, annexe III-B.

• *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 1999, c. 89.

modifie :

*Loi sur l'assurance-maladie*, L.R.Q., c. A-29, aa. 1, 5, 5.0.1, 5.0.2, 5.1, 7, 9, 9.4, 9.7, 14.1, 15, 29, 72.

• *Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes*, L.Q. 2000, c. 61.

modifie :

*Loi sur le financement de la pêche commerciale*, L.R.Q., c. C-76, aa. 1, 3, 4, 5, 5.1, 6, 7, titre de la loi.

• *Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 2.

modifie :

*Loi sur la consultation populaire*, L.R.Q., c. C-64.1, appendice 2;

*Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, aa. 40.7.1, 69, 88, 95, 101, 112, 113, 118, 119, 120, 122, 123, 195, 218, 229, 231.2.1, 231.6, 249, 256, 259, 264, 272, 274, 343, 347, 353, 358, 364, 401, 404, 419, 420, 422.1, 426, 435, 456.1, 457.5, 488, 489.1, 501, 549, 550.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec

### abrogés:

*Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 4 avril 1997 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique*, [R.R.Q., c. A-14, r. 1.2.];

*Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, [R.R.Q., c. E-3.3, r. 9.2.];

*Règlement sur les grains*, [R.R.Q., c. G-1.1, r. 2.];

*Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Travail*, [R.R.Q., c. M-32.2, r. 1.];

*Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de grains*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.26.1.1.];

*Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes des coroners*, [R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.3.];

*Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec*, [R.R.Q., c. S-13.01, r. 3.].

### ajoutés :

*Règlement sur la mise en marché des grains*, Décision 7257 du 11-04-01, (2001) 133 G.O. 2, 2887;

*Tarif sur les frais de transport, de garde et de conservation des cadavres*, D. 470-2001 du 25-04-01, (2001) 133 G.O. 2, 2874;

*Règlement sur une entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et the National Police Agency de la République de Corée*, D. 471-2001 du 25-04-01, (2001) 133 G.O. 2, 2876;

*Décret concernant la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Travail*, D. 475-2001 du 25-04-01, (2001) 133 G.O. 2, 2878;

*Décret concernant le Programme de financement de la pêche commerciale*, D. 485-2001 du 02-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3004;

*Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, D. 499-2001 du 02-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 2919;

*Règles de régie interne de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, D. 525-2001 du 09-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3029;

*Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec*, D. 531-2001 du 09-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3034;

*Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 14 décembre 2000 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique*, D. 539-2001 du 09-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3039;

*Règlement de régie interne de la Société de développement de la Baie James*, D. 550-2001 du 09-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3061;

*Décret concernant la signature au nom du ministre des Finances de documents relatifs à certaines transactions financières*, [R.R.Q., c. A-6, r. 27.3.];

*Règlement de la Commission des services juridiques établissant les normes de rémunération des directeurs généraux, directeurs de division et directeurs de bureau pour la période du 1999-01-01 au*

2002-04-01, [R.R.Q., c. A-14, r. 3.2.].

**modifiés :**

*Règlement sur la mise en marché des grains*, Décision 7257 du 11-04-01, (2001) 133 G.O. 2, 2887;

*Engagement volontaire*, D. 11-2001 du 11-01-01, (2001) 133 G.O. 2, 769;

*Convention d'indemnisation directe pour le règlement des sinistres automobiles*, [R.R.Q., c. A-25, r. 2.2.];

*Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec*, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.01.];

*Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie*, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03.];

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1;

*Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie*, R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 2;

*Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des administrateurs agréés*, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 16;

*Règlement sur les droits à payer en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies*, R.R.Q., 1981, c. C-38, r. 2;

*Règlement sur les droits à payer en vertu des parties I, II et III de la Loi sur les compagnies*, R.R.Q., 1981, c. C-38, r. 3;

*Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage*, R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 30;

*Règlement sur la partie des droits qu'un organisme doit verser à la personne morale reconnue en application de l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.4.];

*Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec*, R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 7;

*Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie*, R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 45;

*Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 2.1.];

*Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 5.];

*Règlement sur la vente des porcs*, [R.R.Q., c. M-35, r. 113.1.1.];

*Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques*, [R.R.Q., c. P-9.1, r. 7.1.];

*Règlement sur les prestations familiales*, [R.R.Q., c. P-19.1, r. 1.];

*Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, R.R.Q., 1981, c. P-40.1, r. 1;

*Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, [R.R.Q., c. P-45, r. 1.];

*Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur*

*l'environnement*, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9;

*Règlement de régie interne de la Commission de la santé et de la sécurité du travail*, R.R.Q., 1981, c. S-2.1, r. 16;

*Règlement sur les modalités de vente des boissons alcooliques par les titulaires de permis d'épicerie*, [R.R.Q., c. S-13, r. 4.1.];

*Règlement sur le vin et les autres boissons alcooliques fabriqués ou embouteillés par un titulaire de permis de fabricant de vin*, [R.R.Q., c. S-13, r. 6.];

*Règlement sur le soutien du revenu*, [R.R.Q., c. S-32.001, r. 1.];

*Règlement sur les substituts du procureur général*, [R.R.Q., c. S-35, r. 1.1.1.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

**Ajout de sauts de page automatiques lors de l'impression**

Dorénavant, lors de l'impression à partir d'une *Infobase*, un saut de page automatique sera exécuté après chaque loi, règlement ou décret.

Il est possible de désactiver cette nouvelle fonctionnalité par le menu **Outils / Options**. Choisissez l'onglet **Imprimer** et décochez l'option **Changements de page actifs**.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir du soutien technique communiquez avec Gaudet Éditeur ltée au 514/893-2526.

**Mise à niveau à la version 4.2.3 de Folio Views**

Avec l'objectif de rester à la fine pointe de la technologie, nous avons mis à niveau le logiciel Folio

Views que nous distribuons avec nos *Infobases* à la version courante 4.2.3.

Vous n'avez aucune procédure spéciale à suivre, le script d'installation détectera et remplacera automatiquement les versions antérieures du logiciel par la version courante.

Notez que les installations en réseau et les installations pour l'utilisation de nos *Infobases* en cédérom seulement peuvent être mises à niveau en réinstallant par dessus la version précédente.

#### **Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>**

1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l'option Installer les Infobases (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran;

2. Si vous avez effectué une **installation réseau sur une tour à cédéroms**, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau;

3. Si vous avez effectué une **installation réseau sur un serveur**, remplacez les fichiers des *Infobases* (\*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO.

Communiquez avec nous pour obtenir vos fichiers \*.LCF pré-activés.

#### **Tous à vos postes !**

**Astuces avec le modèle de requête « Trouver une loi ou un article »**

#### Choix d'une loi

Vous avez peut-être remarqué que la liste défilante des noms des lois du modèle de requête « Trouver une loi ou un article » de l'*Infobase lois du Québec* présente les lois par ordre alphabétique plutôt qu'alphanumérique. Avec la

conséquence que C-10 se retrouve avant C-1 dans la liste étant donné que l'espace suivant le chiffre 1 est d'un ordre alphabétique plus grand que les chiffres de 0 à 9.

Il est possible d'atteindre rapidement C-1 dans la liste des noms des lois sans devoir la faire dérouler.

Lorsque vous entrez le nom de la loi dans la case « Alphanumérique et nom de la loi » de ce modèle de requête, vous devez débiter par son no alphanumérique. Tapez un espace puis la lettre L immédiatement après avoir entré l'alphanumérique de la loi recherchée. Par exemple, tapez « C-1 L » pour atteindre le chapitre C-1.

Cette opération permettra à la liste défilante de se positionner directement sur la loi recherchée au lieu de s'arrêter sur la loi dont l'ordre alphabétique suit l'alphanumérique entré.

N'oubliez pas de remplacer le « L » par un « C » dans le cas d'un code ou d'une charte.

#### Recherche de plusieurs articles

Il est également possible de repérer plusieurs articles à la fois avec ce modèle de requête.

Lorsque vous entrez les nos d'articles dans la case « Numéro de l'article », séparez-les par l'opérateur booléen « ou » ou par son raccourci la barre verticale « | ».

Par exemple, tapez « C-1 L » dans la case « Alphanumérique et nom de la loi » pour sélectionner la loi puis tapez « 2 ou 4 | 6 » dans la case « Numéro de l'article » pour repérer les articles 2, 4 et 6 de la *Loi sur le cadastre*.

Vous pouvez ensuite naviguer d'un résultat à l'autre avec la fonction de « Partition suivante » ou par son raccourci clavier « F5 ».

*Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse [infodebase@gaudet.qc.ca](mailto:infodebase@gaudet.qc.ca).*

## *Comment obtenir plus de renseignements*

### **Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée**

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

### **Courriel/Internet — Télécopieur**

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à [aide@gaudet.qc.ca](mailto:aide@gaudet.qc.ca) ou par télécopieur au 514/893-0244.

### **Formation**

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

### **Services techniques et encadrement de projets**

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.